

RÈGLEMENT

TRACE DE LA PLANÈTE VTT 2025



Par l'acceptation de ce règlement, le participant à la 1^{ère} Edition de la Trace de la Planète :

- reconnaît avoir pris connaissance du règlement général de l'événement et en accepte l'intégralité des articles suivants.
- réalise l'engagement qu'il prend en participant à cet événement et considère son degré d'exigence physique.
- reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance maximum d'environ 16, 28 km ou 42 km en fonction du parcours choisi.
- s'engage à participer dans un esprit de convivialité et de respect, tout en faisant son maximum pour coopérer avec l'organisation de l'événement.
- s'engage à respecter les mesures générales d'organisation applicables dans le respect des directives existantes sur la distanciation physique et les comportements adaptés en matière sanitaire qui seront en vigueur le 30 août prochain.

ORGANISATION :

L'Agence Week&sport et l'association Trail de la Planète, association loi 1901, co-organise la 1^{ère} Edition de la Trace de la Planète et la 9^{ème} édition du Trail de la Planète le **Samedi 30 Août 2025.**

"Les randonnées VTT" laissent la place à "La Trace de la Planète VTT".

C'est un événement sportif, festif et caritatif. Il regroupe 3 randonnées (16, 28 et 42km).

L'ensemble des bénéfices des repas et de la buvette seront reversés à l'Association Espoir Santé Harmonie qui contribue à aider les malades du cancer sur la Région Roannaise.

RANDONNÉES PROPOSÉES :

La Trace de la Planète regroupe plusieurs parcours empruntant différents types de surface, route, chemins et sentiers en sous-bois.

Le départ et arrivée des randonnées se déroulent à l'adresse suivante : Place de l'église Le Bourg Mars 42750.

3 distances au choix :

- **La Découverte, Une Virée sur Mars – 16 km/ 500 m d+ / Balisé** : idéale pour les débutants ou une sortie en famille, avec un tracé accessible mais un dénivelé bien présent.
- **La Rando, Le Tour de la Planète – 28 km/ 1 000 m d+ / Balisé** : un joli défi à relever, alternant passages roulants et portions techniques.
- **L'Aventure, Le Grand Tour de la Planète – 42 km/ 1 350 m d+ / sans balisage uniquement tracé avec GPS** : pour les plus aguerris, un tracé complet, exigeant mais sans chrono, à savourer entre copains.

PROGRAMME :

- 7h30 : Ouverture du Village Trail / Inscriptions / retrait des plaques randos VTT
- 8h00 : Départ Rando VTT (départ échelonné entre 8h et 10h en fonction de la distance)
 - 8h à 9h : Départ du 42 km
 - 8h30 à 9h30 : Départ du 28 km
 - 9h à 10h : Départ du 16 km
- 12h00 : Ouverture de la Guinguette

ÂGE REQUIS :

Les randonnées sont ouvertes à tous, licenciés ou non, femmes ou hommes, étant âgés au minimum au cours de l'année de :

> *Randonnées :*

- **La Virée sur Mars** (16Km) : 10 ans - (année de naissance minimum : 2015)
- **Le Tour de la Planète** (28 Km) : 16 ans - (année de naissance minimum : 2009)
- **Le Grand Tour de la Planète** (42km) : 18 ans (année de naissance minimum : 2005)

Les trois distances s'effectuent obligatoirement en individuel (pas de relais).

PRATIQUES PROPOSÉES :

Les randonnées sont ouvertes au VTT, Gravel et VTT VAE. Nous rappelons que les parcours empruntés restent parfois techniques, la pratique du Gravel vous est proposée mais reste très technique par endroit, pour votre sécurité, il sera prudent de descendre de vélo sur certains parties techniques.

SÉCURITÉ MÉDICALE :

- Un Dispositif Santé Secours qui sera établi sous la responsabilité d'un Responsable des Secours afin de permettre la prise en charge de toutes urgences vitales et relatives avec des moyens de coordination et d'intervention adaptés.

SÉCURITÉ DES PARCOURS :

La sécurité des parcours sera assurée le jour de la randonnée :

- sous la responsabilité d'un Directeur des randonnées / Responsable Sécurité et Parcours
- il n'aura pas de signaleurs présents sur les parcours
- un balisage adapté sur chaque parcours pour éviter les égarements et signaler les dangers
- par chaque concurrent qui s'engage à signaler le moindre incident par tous les moyens nécessaires (appel au numéro d'urgence délivré par l'organisateur, signalement à un poste de ravitaillement, etc.)

COMMUNES TRAVERSÉES :

Les parcours de la course seront tracés sur les territoires des communes de MARS (42), COUBLANC (71), ECOCHE (42), ARCINGES (42) et LE CERGNE (42).

BALISAGE :

Le balisage est le même que le balisage prévu pour les courses du trail l'après-midi et sera réalisé avec des balises qui seront disposés en hauteur (voir photo suivante).

Les séparations des parcours seront signalées par des flèches de signalisation comme ci-dessous.

Chaque rond de couleur correspondra à un parcours :

Vert pour le 8 km (non proposé pour la randonnée VTT)

-Bleu pour le 16 km

-Rouge pour le 28 km

-Pour Le 42 km, il n'est pas balisé, il sera demandé de suivre le tracé GPX.



En complément, nous vous recommandons de charger le tracé de votre parcours et quelque soit la distance sur GPS pour plus de sécurité

-Si vous roulez plus d'1 minute sans voir le moindre signe de balisage, il est prudent de considérer que vous n'êtes plus sur le parcours. La seule et unique bonne résolution est de revenir au dernier balisage.

-Merci de respecter le balisage et de ne pas le toucher !

-L'intégralité du balisage sera retirée après le passage de l'ensemble des participants, dès le dimanche.

RAVITAILLEMENTS :

Attention, nos randonnées sont à réaliser en semi-autonomie ! Chacun doit avoir un équipement adapté à ce type d'épreuve. Les ravitaillements ne constituent qu'un soutien d'hydratation et alimentaire en cas de défaillance.

- **Une Virée sur Mars** (16 km) : 1 ravitaillement liquide+ solide (à l'arrivée)
- **Le Tour de la Planète** (28km) : 2 ravitaillements liquide+ solide, (1 sur le parcours et 1 à l'arrivée)
- **Le Grand Tour de la Planète** (42km) : 2 ravitaillements liquide + solide, (1 sur le parcours et 1 à l'arrivée)

CONSEILS ET ÉQUIPEMENTS :

L'organisation attire l'attention des participants sur les règles élémentaires en matière d'équipement vestimentaire et d'alimentation sur ce genre d'épreuve.

Il est recommandé de bien s'équiper en cas d'intempéries ou de fortes chaleurs (vêtements imperméables, casquettes, etc.).

Le port du casque est obligatoire pour tous, enfants et adultes.

Les plaques VTT vous seront transmises lors de votre inscription ou retrait de votre plaque !

Matériel obligatoire pour le 28 et 42km :

- Téléphone portable en état de marche.
- Réserve d'eau d'un litre minimum.
- Sifflet
- Barres énergétiques

En cas d'une météo incertaine, un coupe-vent ou une veste imperméable sera exigé, de même qu'une couverture de survie.

Soyez responsable jusqu'à la fin de la randonnée, ne jetez pas vos déchets dans la nature, notre planète n'est pas une poubelle !

Toute personne disposant d'une plaque VTT, ne respectant pas notre charte Eco-manifestation pourra être exclue de l'évènement.

MODALITES D'ENGAGEMENT :

Notre manifestation n'étant pas une compétition, aucun parcours n'est chronométré et ne donnera lieu à un classement.

Lors de votre inscription, un questionnaire de santé sera demandé aux mineurs pour attester de leurs aptitudes physiques.

En revanche, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'insuffisance physique.

Afin de participer aux randonnées, le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseigneront conjointement un questionnaire relatif à son état de santé ainsi qu'une autorisation parentale à télécharger sur le site d'inscription en ligne et à présenter le jour de l'évènement.

Ces modalités sont valables sur les 3 parcours.

Chaque parcours sera limité à 100 participants.

INSCRIPTIONS AUX RANDONNÉES :

- Uniquement en ligne sur le site : www.traildelaplanete.com / Rubrique Trace de la Planète VTT
- Ou sur <https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/30106/la-trace-de-la-planete-vtt-gravel> jusqu'au 28 août 2025 minuit
- **Ou inscriptions sur place au tarif majoré de 4 €*.**

Ce tarif comprendra l'inscription, un cadeau à chaque participant et le ravitaillement d'arrivée.

**Tarifs majorés disponibles en fonction des capacités d'accueil et applicables sur la dernière grille de tarifs.*

TARIFS DES ENGAGEMENTS :

Tarifs	Du 11 juin au 28 août
Une Virée sur Mars, + 10 ans - 16 km / tarif enfant	5 €
Une Virée sur Mars - 16 km / tarif adulte	7 €
Le Tour de la Planète, + 14 ans - 28 km / tarif enfant	8 €
Le Tour de la Planète - 28 km / tarif adulte	10 €
Le Grand Tour de la Planète + 18 ans - 42 km	12 €

TARIFS REPAS en soirée :

- Pour les coureurs adultes : 15€
- Pour les non coureurs adultes : 17€
- Pour les enfants (15 ans maximum): 10€

Les inscriptions pour les repas (hors inscriptions sur chronopuces.fr) devront être **parvenues au plus tard le 28 Août 2025 :**

- Via notre site : www.traildelaplanete.com
Rubrique **Infos pratiques** et cliquer sur le lien suivant : <https://www.helloasso.com/associations/trail-de-la-planete/evenements/repas-guinguette-de-la-planete>

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION / REVENTE / REMBOURSEMENT / CHANGEMENT DE DOSSARD :

Les échanges et reventes de dossard sont interdits.

Aussi, nous acceptons une annulation avec remboursement jusqu'à 7 jours avant l'évènement, passé cette date, aucun remboursement ne pourra s'effectuer sans présentation d'une ordonnance médicale.

RETRAIT PLAQUE VTT :

- Retrait : le jour de la randonnée soit le samedi 30 août à partir de 7H30 Place de l'Eglise au Bourg du village de MARS (42750).
- Document Obligatoire : La présentation d'un document d'identité sera obligatoire afin de retirer son dossard.
- Positionnement de la plaque : elle devra être positionnée et visible sur le devant du vtt, idéalement sur le guidon!

OBLIGATIONS DES RANDONNEURS :

- Suivre le tracé du parcours choisi (soit à l'aide du balisage soit à l'aide du tracé gpx).
- Port du casque obligatoire pour tous.
- Respecter l'environnement et les propriétés privées : il est interdit de jeter des déchets sur les parcours.
- Respecter le code de la route
- Respecter les consignes des signaleurs et les bénévoles, sans eux il n'y aurait pas de course !
- Porter assistance à toute personne en danger et/ou prévenir s'ils sont témoins du moindre incident et par tous les moyens nécessaires (appel au numéro d'urgence délivré par l'organisateur, signalement à un signaleur, etc.)
- En cas d'abandon, le randonneur devra retirer sa plaque et le remettre à une personne de l'organisation pour signaler son arrêt (ravitaillement).
- L'accompagnement des randonneurs avec chien est interdit.

ASSURANCE :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique au cours de l'épreuve.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires/douches ou dans les locaux utilisés.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Les licenciés sont couverts par l'assurance de leur licence.

Les non licenciés doivent être assurés personnellement.

DROIT À L'IMAGE :

Tout coureur autorise expressément les organisateurs à l'organisateur à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Trace de la Planète VTT.

ANNULATION OU MODIFICATION DES ÉPREUVES :

L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement de l'épreuve, celles-ci seront portées à la connaissance des coureurs en temps utile et fournies avant le départ.

L'organisation se réserve le droit de reporter l'heure du départ ou d'annuler l'épreuve pour toutes raisons mettant en péril, entre autres, la sécurité des coureurs et/ou des bénévoles de l'organisation sur la course (intempéries, crise sanitaire, etc.) et ceci sans que les coureurs puissent prétendre à aucun remboursement ou indemnisation.

Les 5 engagements de la Charte «éco-sportif »

Article 1 : Respect du milieu naturel

Je respecte le milieu naturel et les villages traversés en prenant conscience que ce sont des espaces **partagés** et **protégés** pour certains d'entre eux.

Je ne jette aucun déchet dans le milieu naturel

EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES ET DES ZONES DE COURSE, LE COMITÉ D'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER UN PARTICIPANT

Article 2 : Cohésion sociale et solidarité

J'échange et je respecte les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant l'épreuve.

Je participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable. **J'agis** de manière éco-responsable.

Article 3 : Gestion des déchets

Je réduis mes déchets en privilégiant les produits les moins emballés pour mes repas, pique-nique et autre nutrition de compétition.

Je trie mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation, sur les ravitaillements et sur les zones de départ et d'arrivée. Je facilite ainsi le travail des bénévoles. Selon le cas, je remporte certains de mes déchets afin de leur réserver un tri adéquat en autre lieu.

Article 4 : Lutte contre les changements climatiques

Je privilégie pour me rendre sur l'événement le **covoiturage, les transports en commun et les voies ferroviaires**. Sur le site de l'épreuve j'utilise mon vélo et/ou les navettes mise en place par l'organisation.

Article 5 : Comportement sportif

J'adopte un comportement **fair-play, responsable et durable** :

Je n'absorbe aucune substance interdite susceptible de modifier artificiellement mes capacités physiques ou mentales durant l'épreuve.

ACCEPTATION COMPLÈTE DU RÈGLEMENT :

Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement affiché au droit de la remise des plaques.